

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

### SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2024 CONVOCATION DU 9 FÉVRIER 2024

Le 13 février 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelles-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

#### PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, Mme THELLIER-CUVELIER, M CHACORNAC, M. BAERT, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, M. OLIVE, M. GOHIER, Mme DELATRE, Mme DELTOUR (arrivée à 18h41 – pendant la présentation d'Explicité), M. HENRIQUET

#### PROCURATIONS :

M. DESPREZ à M. CHOCRAUX

Mme SINIARSKI à Mme GELEZ

Secrétaire de séance : M. HENRIQUET

<b>DÉLIBÉRATION N°04/2024</b>	<b>[MARCHÉS PUBLICS] Adhésion au groupement de commande Pévèle Carembault – Location d'autocars avec chauffeur.</b>
-----------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

Vu les dispositions de l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération CC\_2023\_263 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 20 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la location d'autocars avec chauffeur.

Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024

Considérant que ce groupement, en mutualisant les procédures, permettra :

- de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence qui auraient été engagées individuellement par chaque membre,
- d'obtenir de meilleures conditions tarifaires au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant ;
- de garantir une homogénéisation des prestations.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

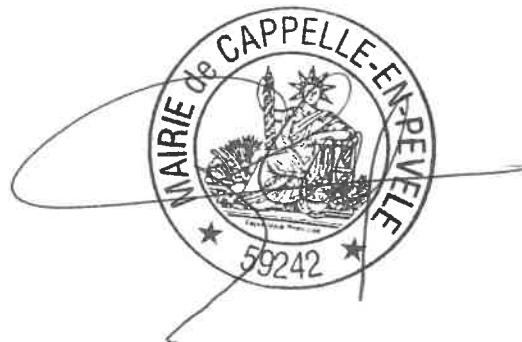
Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

**Le Conseil Municipal, avec 19 voix pour décide :**

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la location d'autocars avec chauffeur.
- D'autoriser son Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la location d'autocars avec chauffeur, et tout document afférent à ce dossier.
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché.

Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Bernard CHOCRAUX



**DATE DE PUBLICATION : 16 FEV. 2024**  
**DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 FEV. 2024**

**Séance du Conseil Municipal – Mardi 13 Février 2024**